



L'ACAREF est un vaste réseau de chercheurs francophones et francophiles né à la suite d'une série de colloques, de séminaires et de journées d'études organisés au Département de français à l'Université du Ghana entre 2015 et 2019 rassemblant chaque année plusieurs nationalités de chercheurs et d'experts autour des questions liées à l'Éducation, à la pédagogie, aux langues et aux humanités. L'ACAREF est une vitrine des chercheurs francophones et se présente comme un creuset de documentations, de promotion de la recherche et de l'expertise francophones. Elle représente un pont entre les chercheurs de tous les horizons et encourage la collaboration entre chercheurs et Experts africains afin de leur donner plus de visibilité au plan international à travers une large diffusion de leurs travaux de recherches. L'ACAREF est également un lieu où plusieurs réseaux de chercheurs ou revues internationales se croisent. Elle représente en Afrique, l'Observatoire Européen du Plurilinguisme (OEP, Paris - France). L'ACAREF collabore avec les revues suivantes:

- Les cahiers du CEDIMES, France
- La collection FLE/FLA, Université de Kenyatta, Kenya
- La collection Plurilinguisme, Paris, France



*Numéro spécial / Novembre 2021*



*Sous la direction de  
Koffi Ganyo AGBEFLE & Christian TREMBLAY*

*Sociologie  
Anthropologie  
Communication  
Autres sciences sociales*

**TOME 2**



# **LES CAHIERS DE L'ACAREF**

**Numéro spécial/Novembre 2021**

**ISSN 2790- 0371 (Print)**

**ISSN 2790- 038X (Online)**

**LES CAHIERS DE L'ACAREF**

**Vol. 3/N°7 – octobre 2021**

**TOME 2**

**Sous la direction de**

**Koffi Ganyo AGBEFLE & Christian TREMBLAY**

**LES CAHIERS DE L'ACAREF**

**Revue dirigée par L'Académie Africaine de Recherches et d'Etudes  
Francophones**



**Toute reproduction interdite  
sans l'autorisation de l'éditeur  
Copyright, ACAREF-DELLA/EFUA**

## **Conseil restreint de direction scientifique du Numéro**

Pierre Frath, Université de Reims, France  
Christian Tremblay, OEP, Paris France  
Marc Richeveaux, CEDIMES, France  
Akimou Tchagnaou, Université de Zinder, Niger  
Marcel Vahou, Université de Cocody, Côte d'Ivoire  
N'diémé Sow, Université de Ziguinchor, Sénégal  
Yelian Constant AGUESSY, Université Parakou, Bénin  
Norbert AGOINON, Université Parakou, Bénin

**Sous la direction de**

**Koffi Ganyo AGBEFLE & Christian TREMBLAY**

**Equipe technique**

**Marquette et illustration : Koffi AMEWOU**

**Mise en page : A. D. KPATI**

## **Comité scientifique international**

- AFELI Kossi Antoine, Université de Lomé, Togo
- AGRESTI Giovanni, Université Bordeaux Montaigne, France
- AKASI Clément, University of Howard, USA
- BADASU Cosmas. K., Université de Legon, Ghana,
- BLANCHET Philippe, Université de Rennes 2, France
- DAO Yao, Université de Lyon 2, France
- DEVRIESERE Viviane, Isfec Aquitaine, Bordeaux France
- DOSSOU Paulin Jésusin, Université Parakou, Bénin
- ELHADJI YAWALE MAMAN, Université de Zinder, Niger
- FRATH Pierre, Université de Reims, France
- KOUDJO Bienvenu, Université d'Abomey Calavi, BENIN
- LEMAIRE Eva, Université d'Alberta, Canada
- LEZOU KOFFI Aimée-Danielle, UFHB, Abidjan, Côte d'Ivoire
- MAURER Bruno, Université de Montpellier 3, France
- NAPON Abou, Université de Ouagadougou 1, Burkina Faso
- NUTAKOR Mawushi, Université de Legon, Ghana
- RICHEVEAUX Marc, Institut CEDIMES, France
- SANDS Sarah, Université de Strasbourg, France
- SORBA Nicolas, Université de Corse, France
- SOW N'diémé, Université e Ziguinchor, Sénégal
- TCHAGNAOU Akimou, Université de Zinder, Niger
- TCHEHOUALI Destiny, Montréal, Canada
- TREMBLAY Christian, OEP, Paris France
- TUBLU Yves, CELHTO UA Niamey, Niger
- VAHOU, K. Marcel, Université FHB, Cocody, Côte d'Ivoire
- YEBOUA Kouadio D., ENS UFH Côte d'Ivoire
- YENNAH Robert, Legon University, Ghana

## SOMMAIRE

<b>1. COVID-19 : EPREUVE ET LEÇONS DE CONFINEMENT DES ACTEURS DU SECTEUR INFORMEL DANS LES VILLES DU BURKINA FASO_ Assonsi SOMA__ <i>Burkina Faso</i> .....</b>	<b>8</b>
<b>2. LE PNUD AU CŒUR DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES À SARH AU TCHAD_Bonheur YANKIKA N'GABE et Al__ <i>Cameroun</i> .....</b>	<b>26</b>
<b>3. MARIAGE DES ENFANTS CHEZ LES ADJA DE LA COMMUNE DE DOGBO : ACTEURS ET LOGIQUES_ Bruno Montcho et Al__<i>Bénin</i> .....</b>	<b>45</b>
<b>4. DYNAMIQUES SOCIO SPATIALES DES LIEUX D'ACCUEIL DES RÉFUGIÉS CENTRAFRICAINS: CAS DE NDOKAYO (EST-CAMEROUN) _ Florence Dia __ <i>Cameroun</i> .....</b>	<b>65</b>
<b>5. EFFETS DES STRATEGIES DE COMMUNICATION DES GROUPEMENTS DE FEMMES SUR LA COMMERCIALISATION DU BEURRE DE KARITE A PERERE AU BENIN_ Ingrid Sonya Mawussi ADJOVI et Al__ <i>Bénin</i> .....</b>	<b>82</b>
<b>6. L'EGLISE CATHOLIQUE ET LA MISSION DE SOLIDARITE A TRAVERS LA CARITAS DE YAOUNDE (1971-2017_ Jeanne Marie Hortense &amp; MBARGA MESSOMO __ <i>Cameroun</i> .....</b>	<b>100</b>
<b>7. ENJEUX DE LA QUESTION ETHNIQUE ET LA SITUATION DE L'IDENTITE NATIONALE EN AFRIQUE_ Joseph ATEBA__ <i>Cameroun</i> .....</b>	<b>115</b>
<b>8. LES COMITES DE BIOETHIQUE ET LA VERITE : ENJEUX DE LA NORMATIVITE DES RECHERCHES ET DEVELOPPEMENT TECHNOSCIENTIFIQUE_ Amed Kouleman &amp; COULIBALY __ <i>Côte d'Ivoire</i> .....</b>	<b>133</b>
<b>9. USAGES DES DROGUES, VIOLENCE ET DECROCHAGE CHEZ LES ADOLESCENTS EN SITUATION SCOLAIRE DALOA_ Gniondjibohoui Marc OUNNEBO__ <i>Côte d'Ivoire</i> .....</b>	<b>145</b>

<b>10. LA MOBILITE RESIDENTIELLE DES PERSONNES AGEES DANS LES ZONES SEMI-URBAINES ET/OU RURALES AU SENEGAL_ Elhadji Baba MBAYE et Al_ <i>Sénégal</i> .....</b>	<b>160</b>
<b>11. ANALYSE DE LA FORMULATION DE LA POLITIQUE DE GRATUITE DES SOINS AU BURKINA FASO_ Mohamadi ZEBAA_ <i>Burkina Faso</i> .....</b>	<b>175</b>
<b>12. « SOCIÉTÉ CIVILE » : ANALYSE D'UN CONCEPT CLÉ DE LA SOCIOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT_ Ousmane KONÉ_ <i>Mali</i> .....</b>	<b>193</b>
<b>13. COMPÉTENCE EN SANTÉ NUMÉRIQUE COLLECTIVE - CÔTE D'IVOIRE : HUMANISER L'INSTITUTIONNEL PAR LE GLOBAL_ Séverin YAPO &amp; Atchey Aymar Desjoie MOUA_ <i>Côte d'Ivoire</i> .....</b>	<b>209</b>
<b>14. LA BASLER MISSION A L'EPREUVE DES CULTURES AUTOCHTONES : L'EXPERIENCE DU ROI NJOYA_ Ebénézer NGAMBEKET_ <i>Cameroun</i> .....</b>	<b>231</b>
<b>15. ECONOMIE DU LAIT ET CONSIDERATIONS DU GENRE ENTRE LES MBORORO ET HAOUSSA DE L'ADAMAOUA/CAMEROUN_ Hugues Raphaël NOAH NOMO_ <i>Cameroun</i> .....</b>	<b>249</b>
<b>16. TOWARDS HUMAN APOCALYPSE IN SARAH KANE'S BLASTED_ Paméssou WALLA_ <i>Togo</i> .....</b>	<b>264</b>

# MARIAGE DES ENFANTS CHEZ LES ADJA DE LA COMMUNE DE DOGBO : ACTEURS ET LOGIQUES

**Bruno Montcho<sup>1</sup>, Hermann L. Houessou<sup>2</sup>,  
Armelle Grey**

**Tohouégnon<sup>3</sup>, M. Appolinaire Bokodaho<sup>4</sup>**

*(1 et 2) : Département de Sociologie-Anthropologie,  
Université d'Abomey-Calavi.*

*(3 et 4) : Chercheurs au Laboratoire d'Analyse et de Recherche  
Religions, Espaces et Développement (LARRED/  
Université d'Abomey-Calavi)*

*toulassifils@gmail.com /*

*bruno.montcho@uac.bj / greyarmelle@yahoo.fr*

## Résumé

*La présente recherche porte sur les déterminants du mariage des enfants, les acteurs et les logiques qui entourent cette pratique qui persiste dans la commune de Dogbo malgré les mutations sociales. Pour y arriver, des données de nature qualitative ont été collectées avec des outils comme le guide d'entretien individuel puis de groupe et la grille d'observation sur un échantillon de 25 acteurs choisis selon les techniques du choix raisonné et de boule de neige puis 02 focus group. A terme, les résultats montrent qu'il existe une diversité d'acteurs qui interviennent, facilitent puis favorisent le mariage des enfants en fonction de leur statut. Dans l'arrondissement de Tota, le phénomène touche essentiellement les filles. Les déterminants sont socioculturels et économiques. Les données soulignent aussi que le mariage ou les composantes spécifiques du processus du mariage contribue à faire perdre aux femmes leurs relations intimes et les exposent au risque d'effets négatifs tant sur le plan éducatif que sanitaire. Ainsi, la prévalence du mariage des enfants est une situation plus déterminante en milieu rural qu'en milieu urbain car elle affecte les familles qui ont de difficultés à subvenir à leurs besoins.*

**Mots clés :** *Mariage, enfants, acteurs, pratiques socioculturelle, dogbo*

## Summary

*The present research is about the determinants of the marriage of the children, the actors and the logics that surround this practice that persists in the township of Dogbo in spite of the social mutations. To arrive there, data of qualitative nature have been collected with tools as the individual maintenance guide then of group and the grid of observation on a sample of 25 chosen actors*

*according to the techniques of the choice reasoned and snowball then 02 focus group. To term, the results show that a diversity of actors that intervenes exists, facilitate then encourage the marriage of the children according to their statute. In the precinct of Tota, the phenomenon essentially touches the girls. The determinants are sociocultural and economic. The data also underline that the marriage or the specific components of the process of the marriage contribute to make the women lose their intimate relations and expose them so much to the negative effect risk on the educational plan that sanitary. So, the prevalence of the children marriage is a determining situation in farming environment that in urban environment because it affects the families who have difficulties to provide to their needs.*

**Keywords:** *Marriage of the children, logical of the actors, convenient sociocultural, dogbo*

## **Introduction**

Le mariage des enfants et les abus sexuels s'inscrivent dans la problématique globale des violences faites aux enfants (Unicef, 2014). Le mariage des enfants est un problème mondial qui transcende les pays, les cultures, les religions et les ethnies. Sa persistance devient encore plus problématique quand on trouve des enfants mariées dans toutes les régions du monde, du Moyen-Orient à l'Amérique latine, de l'Asie du Sud à l'Europe. Mais le problème est beaucoup plus lié à la persistance de ce phénomène malgré les efforts par divers organismes pour y mettre fin. Selon S. Amin (2011), le mariage des enfants est une violation des droits humains des filles et compromet leur santé et leur bien-être. En dépit de l'augmentation de l'âge du mariage dans la plupart des régions du monde en développement, le mariage précoce persiste au sein de nombreuses populations. L'on estime que dans le monde plus d'une femme sur trois âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans, et une femme sur sept a été mariée avant l'âge de 15 ans (Council, 2006). Pour l'Unicef (2014), le mariage des enfants entrave la réalisation de six des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement étant donné que ce mariage empêche les filles de s'épanouir et constitue une violation de leurs droits humains (droit à la santé, à l'éducation, etc.). Les filles sont ainsi privées du droit lié à la prise de décision relative au libre consentement par le choix et le moment du mariage. On estime que 15 millions de filles sont mariées chaque année avant d'atteindre 18

ans. On estime à plus de 700 millions le nombre de femmes ayant été mariées dans leur enfance (Unicef, 2014). Une fille sur trois dans les pays en développement est mariée avant l'âge de 18 ans, et une sur neuf est mariée avant l'âge de 15 ans, dont certaines n'ont que huit ou neuf ans (Unicef, 2012). Alors que les garçons sont parfois soumis au mariage précoce, les filles sont touchées de manière disproportionnée et forment la grande majorité des victimes du mariage des enfants dans le monde (PMFME, 2014). Il ressort que plus de 700 millions de femmes vivantes aujourd'hui dans le monde étaient mariées pendant leur enfance (Unicef, 2017). Les pratiques du mariage des enfants varient considérablement à travers et au sein des régions et entre groupes ethniques et religieux. Les plus fortes proportions de filles mariées sont généralement trouvées en Afrique occidentale et en Asie du Sud. L'éradication du mariage des enfants est à l'ordre du jour des Nations unies et des pays individuels depuis fort longtemps. En effet, tous les pays où le mariage des enfants se produit sont signataires de chartes et de pactes internationaux qui en découragent la pratique. Les mécanismes internationaux relatifs aux droits humains, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979), la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant (1989), et la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant (1990) proposent quatre protections fondamentales contre le mariage des enfants : l'exigence du « consentement libre et total » ; avoir au minimum 18 ans ; interdire de « pratiques néfastes » ; bénéficier de protections spéciales etc. En 2008, on dénombrait 16 millions de naissances chez des mères âgées de 15 à 19 ans, soit 11% du nombre total de naissances dans le monde. Près de 95% de ces naissances sont survenues dans des pays à revenu faible ou intermédiaire (OMS, 2012). Au Bénin, 32% des filles sont mariées à l'âge de 18 ans, 9% des filles sont mariées avant l'âge de 15 ans et 26% sont mariées avant l'âge de 18 ans (UNICEF, 2016 ; Réseau Close, 2018). Les taux varient à travers le pays avec les filles dans la région nord d'Alibori à un risque beaucoup plus élevé de mariage d'enfants que ceux du sud. Dans le Nord du pays, trois départements viennent en tête à savoir : Atacora

avec 20,6% ; la Donga avec 25,6% et le Borgou avec 37,2% (Réseau Close, 2018). Et selon l’OMS, le taux de prévalence du mariage des enfants est le pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans ayant été mariées avant leurs 18 ans. Cependant, les filles issues de familles pauvres, ayant un niveau d’éducation limité et vivantes dans des zones rurales sont plus susceptibles d’être mariées lorsqu’elles sont enfants. Dans la région sud, plus spécifiquement dans la commune de Dogbo, ayant un caractère rural, les taux de mariages d’enfants sont parmi les plus élevés dans le département du Couffo avec 5% des filles qui sont mariées avant l’âge de 15 ans et 17% avant l’âge de 18 ans (Unicef, 2016). En 2006, les femmes âgées de 20 à 24 ans et vivant dans les régions rurales étaient environ deux fois et demie plus susceptible d’être mariées en union avant l’âge de 18 ans que leurs homologues urbaines. Ce fossé urbain-rural a augmenté de 37% depuis 2001 (CARE, 2011). Alors que le Code de l’enfant 2007 fixe l’âge légal du mariage pour les garçons et les filles à 18 ans, à moins qu’une dispense ne soit accordée en raison de leur âge par voie judiciaire. Au cours de l’année scolaire 2016-2017, il a été enregistré 2763 cas de grossesses en milieu scolaire au Bénin. Le département des collines bat le record avec 472 cas sur un total de 27166 filles inscrites. Le département du zou vient en deuxième position avec 427 cas, sur 32 035 filles inscrites. Le département du Couffo enregistre les plus faibles taux de grossesse avec 37 cas sur 14 690 filles inscrites et est suivi du Mono avec 96 cas sur 16822 filles inscrites. D’un point de vue démographique et sanitaire, le mariage précoce est considéré principalement comme facteur de contribution à la maternité précoce (Unicef, 2001). On considère qu’une fois mariée une fille est une femme, même si elle n’a que 12 ans. De même, lorsqu’un garçon se marie, c’est alors un homme qui doit abandonner les enfantillages. Bien que l’âge du mariage soit généralement en hausse, le mariage précoce (le mariage d’enfants ou d’adolescents âgés de moins de 18 ans) est encore largement pratiqué. Le mariage précoce revêt de nombreuses formes et relève de divers facteurs, mais un de ses aspects est primordial. Qu’il concerne les filles ou les garçons, le mariage précoce est une violation des droits humains. Le droit à consentir librement et pleinement au mariage est reconnu dans la

Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948 et dans de nombreux instruments successifs de droits humains-consentement qui ne peut être libre et plein si un partenaire au moins est très immature. Que ce soit pour les garçons ou pour les filles, le mariage précoce a de profonds effets sur le plan physique, intellectuel, psychologique et émotionnel, et met fin aux possibilités d'éducation et de croissance individuelles. De tout ce qui précède, il s'avère nécessaire de savoir quels sont les déterminants de la persistance du mariage des enfants et les pratiques y afférentes dans la commune de Dogbo ?

## **1. Méthodologie adoptée**

La présente recherche est de nature qualitative. Elle a permis de produire des discours pour comprendre les fondements qui expliquent le mariage des enfants à Dogbo et précisément à Tota, malgré l'arsenal juridique qui l'interdit. Les catégories d'acteurs rencontrés sont entre autres : les autorités locales, les professionnels de la santé, les agents du centre de promotion sociale, les enseignants, les filles mariées et leurs maris, les parents des filles mariées, les parents des maris, les artisans patrons d'atelier, les relais communautaires des structures intervenant dans la lutte contre le mariage des enfants, les agents de police républicaine de façon raisonnée et par boule de neige. Au total vingt-cinq (25) entretiens individuels semi-directifs et deux (02) focus group ont été réalisés. La collecte des données a eu lieu dans les villages de Dékandji et de Gnigbé. Le choix de ces quartiers se justifie par des critères de semi urbanité et de ruralité. En effet, Dékandji est un continuum géographique de la ville de Dogbo. Quant au village Gnigbé, le critère de ruralité est rempli et le mariage des enfants est également un phénomène perceptible.

## **2. Modèle d'analyse**

L'analyse de cette recherche a pris appui sur démarche compréhensive de M. Weber (1921) qui consiste à saisir le sens de l'action humaine et à l'interpréter. Elle a permis de rendre compte des actions et logiques de certains acteurs aux fins de comprendre

leurs comportements en situation, en s'intéressant aux différentes facettes qui permettent d'en saisir la teneur (M. Lallement, 2000, P. Bernoux, 1992). L'entrée par les logiques d'action a été utile pour mettre au jour « les raisons d'agir » et rationalités des individus (les acteurs directs et indirects du mariage des enfants), à partir des discours qu'ils tiennent sur leur propre conduite.

### 3. Mariage des enfants *Adja* : acteurs et logiques

#### 3.1. Acteurs impliqués dans le mariage des enfants

Plusieurs catégories d'acteurs sont impliquées dans le mariage des enfants dans la commune de Dogbo. Il y a un lien étroit entre leur implication et leurs besoins, leurs activités exercées, leurs comportements, leur responsabilité et leurs rôles. Le tableau suivant fait la répartition des acteurs suivant les modalités de leur implication dans la pratique du mariage des enfants.

**Tableau I :** Répartition des acteurs impliqués dans le mariage des enfants

Acteurs	Modalité d'implication dans le mariage des enfants
Jeunes filles et jeunes garçons	Prévalence des droits des enfants sans les devoirs des enfants
Parents d'enfants	Besoins de moyens financiers pour régler des problèmes qui justifient la mise en mariage des enfants
Leaders religieux	-Mise au couvent des enfants dont la sortie est conditionnée par des cérémonies onéreuses -Retraite de sécurité dans les églises célestes appelée <i>aboglo</i> en langue locale -promiscuité en jeunes filles et jeune garçons au cours des cérémonies de la divinité <i>thron</i>

Mairie	Inexistence de document de politique et de stratégie sur la protection de l'enfance
Ecole	Inexistence d'offre de formation ou d'enseignement sur les comportements de la vie sexuelle des jeunes
Partenaires ou ONG	Absence de motivation des catalyseurs ou relais communautaires et inexistence de dispositif de suivi-évaluation des projets
Enseignants	Harcèlement sexuel, violence psychologique sur les filles
Hommes Politiques	Intervention dans les commissariats ou gendarmerie pour la libération des contrevenants

**Source :** Données de terrain, 2020

Il ressort de ce tableau I, trois typologies d'acteurs à savoir : les acteurs communautaires, les acteurs institutionnels et les acteurs mixtes. Leur implication dans le mariage des enfants est fonction des intérêts de diverses natures, des rentes qu'ils peuvent capter ou de l'inexistence de réelle politique de lutte contre le phénomène de mariage des enfants.

### ***3.2. Profil sociologique des maris***

L'âge des enfants qui se marient varient entre quatorze et seize ans. Elles ont le plus souvent leurs premières menstrues entre onze et treize ans. Ce qui constitue une porte ouverte pour commencer les rapports sexuels. Les hommes qui se marient à ces filles sont de jeunes garçons déscolarisés ou, non qui vont à l'étranger comme le Nigeria, le Togo, etc., ou dans des villes comme Cotonou, Lokossa, Bohicon, etc., à la chercher de l'argent et revenir au village. Quand ils reviennent pendant les périodes de fête, ils donnent de l'argent aux filles pour les avoir facilement.

« Moi je travaille à Idiroko à Lagos au Nigeria. Mais chaque fois je viens pendant les périodes de fête de janvier, de pâques et de pentecôte pour rester avec ma maman et ma copine Nicole que ma mère a négociée

pour moi auprès de ses parents depuis qu'elle avait 10 ans puisque je suis son seul et unique garçon et encore orphelin de père. Elle fait tout pour que je ne laisse jamais la fille. Elle m'a positionné dans deux groupes de tontine. Une est destinée pour la dot et les besoins de Nicole ; et l'autre pour construire ma maison sur la parcelle que mon vieux a laissé pour moi. Chaque fois quand je rentre au village, Nicole est avec moi et tout le village sait et je dépense pour elle et ses parents aussi » (Roger, maçon, âgé de 28 ans, avril 2019).

Il y a par ailleurs des étudiants, des enseignants vacataires qui font partie aussi de ceux qui se marient à ces filles. Des personnes âgées ayant des moyens financiers et des biens matériels comme les terres, des palmeraies, des orangers, des champs de coton constituent des catégories de personnes qui se marient à ces enfants. Les filles qui se marient sont le plus souvent des enfants orphelins qui sont chez les tantes, les oncles ou tierce personne.

« Je ne connais pas mes parents ils sont morts lors d'un accident de circulation à Agamè en allant à Lokossa quand j'avais 9 ans et j'étais au CE2, et mon oncle m'a confié à mon mari qui est tout pour moi. C'est lui qui m'a récupéré et je suis sa 6<sup>ème</sup> femme et les autres sont plus que mes mères avec qui je m'entends. Elles me donnent des conseils régulièrement et voilà (...) » (Juliette, mère de 02 enfants et âgée de 18 ans).

Ce sont également des enfants de parents pauvres ou qui assurent avec peine les obligations quotidiennes de père de famille ou bien qui vivent dans des situations de monoparentalité dans lesquelles le suivi de l'enfant fait défaut. « *C'est lui qui a assuré et payé mes frais de scolarité jusqu'en 4<sup>ème</sup> avant de m'enceinter et je suis l'une de ses femmes aujourd'hui.* (Adjouani, mère de 03 enfants) ». Ces enfants se promènent pour vendre de la nourriture comme arachide, du riz etc. Elles sont des apprenties ou des élèves.

### **3.3. Logiques et perceptions autour du mariage des enfants**

#### **3.3.1. Inégalité de genre dans le processus de socialisation**

L'approche genre exige de prendre en compte les considérations liées aux différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Il est intimement lié à tous les aspects de la vie économique et sociale, quotidienne et privée des individus et à ceux de la société qui a assigné à chacun (hommes et femmes) des rôles spécifiques. En milieu adja, le processus de socialisation ne se fait pas de la même manière selon qu'il s'agit de filles ou de garçons. Un interlocuteur pense que : « *L'absence de la tradition de la scolarisation et de l'apprentissage de métiers permettant aux filles et aux garçons de faire les mêmes choses, dans le temps de nos parents explique ce clivage dans le processus de socialisation des enfants.* » (Mère de famille, Dékandji, juillet 2019).

Les filles et les garçons ne sont pas éduqués de la même façon dans le cadre de l'apprentissage des différentes activités. Quand la jeune fille se lève le matin, elle se lave la figure et s'occupe des travaux domestiques (la vaisselle, la lessive si le besoin se fait sentir, le balayage de la cour, etc.). Si sa maman est vendeuse d'un article, ou de quelque chose à manger, elle apprête son étalage pour aller le vendre en promenade dans la communauté, l'étalage sur la tête pour la vente. Les propos d'une interlocutrice attestent l'exposition de la jeune fille au mariage précoce à travers ses activités :

« Je connais une petite fille orpheline de 14 ans qui vit avec sa tante maternelle. Cette dernière prépare du gâteau et la fille se promène pour la lui vendre. Elle est tombée enceinte d'un jeune garçon qui se promène pour danser quand il y a des cérémonies dans le village. Les jeunes filles aiment regarder ceux qui dansent bien. Le monsieur lui a fait la cour et elle a accepté. L'homme a utilisé le pouvoir des forces occultes pour que la fille accepte sa volonté. Les parents de la fille ont refusé, mais elle a dit qu'elle doit se marier nécessairement à cet homme. La scène se produisait, il y a trois ans. Le refus des parents de laisser la fille se marier à ce garçon, les ont conduits à

amener la fille à Cotonou pour empêcher le mariage. Le garçon s'est rendu à Cotonou, car sa maman est là-bas. Il a pu enceinter la fille à Cotonou. La fille est à Dékandji et a actuellement deux enfants avec un âge de 17 ans » (opératrice de saisie, Dékandji, juillet 2019).

En ce qui concerne le garçon, quand il se lève le matin, il prend sa houe et son coupe-coupe pour accompagner son père au champ. Son père lui donne une portion de parcelle à cultiver dans le champ. Il apprend de cette manière les différentes pratiques culturales et les réalités afférentes. Il revient à la maison en cherchant des branches de palmier à huile, pour venir faire des paniers à la maison qu'il vend pour avoir de l'argent. Le père décide de lui laisser de façon définitive une portion de terre en tenant compte de sa force physique et de ses capacités à s'autonomiser en matière de production agricole. Ce qui constitue un indicateur de sa majorité pour se marier. Le processus de socialisation des enfants se fait dans une dynamique de grande solidarité. L'enfant qui se trouve dans une communauté est pour la communauté. La solidarité est une grande valeur partagée dans le processus de l'éducation des enfants. La tante, l'oncle, les grandes personnes de la localité sont tous des acteurs qui interviennent pour sermonner un enfant dans une communauté qui se comporte mal. Il y a une cohésion sociale dans le processus d'éducation des enfants. Mais il y a aujourd'hui l'individualisme et personne ne veut plus s'impliquer ou intervenir pour corriger une fille de moins dix-huit ans qui n'a pas encore l'âge de sortir avec un homme. Les enfants ont aujourd'hui des droits qu'il faut leur respecter.

### ***3.2.2. Processus décisionnel du mariage de l'enfant***

Le processus de décision du mariage d'une fille ou d'un garçon est une tradition instituée par la société. Elle dynamique, car elle subit des mutations. Avant, les parents notamment les pères de familles sont les acteurs qui jouent les rôles de l'avant-garde dans la prise de décision de mariage des enfants. La féodalité des parents dans l'ancien temps permet de mieux orienter les enfants dans la réalisation de leur avenir.

Aujourd'hui, les enfants choisissent et décident eux-mêmes de se marier à telle ou telle personne. Le choix de femme d'un jeune garçon se fait par ses parents. Car ils connaissent presque tous ceux qui sont dans le village. Il faut d'abord chercher si la fille que le garçon veut marier est issue d'une bonne famille qui a de renommée dans le village et si elle respecte. Après cette étape, il faut la consultation de l'oracle pour chercher à savoir si ce mariage va porter des fruits et conduire les deux conjoints jusqu'à la vieillesse. En ce qui concerne le mariage des jeunes filles, c'est également son père qui lui fait le choix. Ses menstrues sont des signes qu'elle est déjà une grande fille. Cela ne se fait pas avant 20 ans. Il faut que la fille ait aussi de bons comportements, à savoir : avoir l'habitude d'aider sa maman à faire les travaux domestiques, faire la cuisine, balayer la cour, faire la vaisselle, travailler au champ avec ses parents etc. Dans cette logique, une interlocutrice affirme :

« J'ai 19 ans avant de me marier. En notre temps, on apprend à faire du commerce auprès de nos mamans. Nous écoutons les conseils que les parents nous donnaient. Tu ne peux pas présenter un mari à tes parents. Quand l'homme t'a vu et que tu le plais, ses parents viennent voir tes parents. Mais aujourd'hui, ce sont les enfants mêmes qui t'apportent de mari à la maison. » (Mère de famille, 60 ans).

Quand un homme voit une jeune fille qu'il veut marier, ses parents font le déplacement pour venir voir les parents de la jeune fille. Un interlocuteur octogénaire affirme à cet égard que :

« Avant de se marier en notre temps la fille grandit au point de dépasser l'âge de 18 ans. Quand la fille a un ami, les parents de l'homme viennent demander la main de la fille. C'est un rituel qui se fait avec des boissons rhum, gin, limonade. C'est un acte qui instaure le respect dans l'amitié des deux prétendants. Mais aujourd'hui, il n'y a plus ce rituel et les filles tombent grosse pour se marier. Ce qui explique cela est qu'il y a la dépravation des mœurs, car les enfants ne respectent plus leurs parents et sortent sans

aucune autorisation parentale » (Dignitaire religieux à Dékandji).

Le père appelle la jeune fille pour lui demander si c'est elle qui a envoyé des prétendants pour la demander en mariage. Elle répond non à cause du respect qu'elle voue à son père. Avant d'accepter le père pose des questions à ceux qui sont arrivés pour avoir des informations par rapport à ce que fait le jeune garçon prétendant, sa famille et ce qu'ils font comme activité. Des renseignements ultérieurs à leur insu pour savoir tout sur cette famille détermine la décision des parents de la jeune fille.

### ***3.2.3. Perceptions sociales des enfants filles et sémiologies populaires autour des femmes non mariées tôt***

Pour beaucoup d'acteurs, les enfants filles constituent des biens qui procurent de l'argent aux parents. Les parents qui ont beaucoup de filles sont considérés comme des nantis ou des mieux aisés. Cette perception fait référence au moment du mariage des enfants filles. Mariage au cours duquel les parents reçoivent de la dot constituée de boissons, de pagnes, d'une grosse somme d'argent en plus d'éléments divers. Il s'ensuit une marchandisation de la fille pendant le processus de mariage. Cette marchandisation qui profite plus aux géniteurs qu'aux autres membres de la famille. C'est cette perception de la marchandisation qui est analysée en termes de richesse par les acteurs en tenant compte de la somme que peut recevoir un parent qui donne en mariage plusieurs enfants filles. Dans cette optique, une dame confie ce qui suit :

« (...), donner naissance aux enfants filles est une richesse, elles vont se marier plus tard et les parents bénéficieront de la dot. C'est le cas d'un oncle à moi qui a sept enfants dont cinq filles et trois se sont mariées et ont été dotées au cours du même mois mais les filles étaient déjà grandes (majeures). Et grâce à ça il s'est acheté deux hectares de parcelles et fait la production du manioc, du maïs et du haricot. Si aujourd'hui, il survit, c'est parce que la nature a été

généreuse envers lui, en lui donnant des filles et il lui reste encore deux ». (Couturière, Tota, juillet 2019).

Ces propos soulignent les pratiques traditionnelles à l'égard des filles qui sont objet de marchandisation du fait du niveau de vie des parents. Ce qui explique le fait que ces derniers peuvent décider du jour au lendemain de donner en mariage leurs filles sans le consentement de celle-ci pour pouvoir répondre aux besoins de la famille. Des sémiologies populaires consacrent le fait. En effet, les adjas disent « *yonu ébo éyi* », ce qui veut dire la femme représente de l'argent. Des filles qui se marient, pour un parent est la signification de la manifestation et de la concrétisation de la richesse. Les maris de ces enfants sont des recours pour les parents dans les éventuelles situations de maladies. Par ailleurs la mutation de la dot de sa dimension symbolique à sa monétarisation constitue un facteur explicatif des perceptions sociales qui font des enfants filles, une richesse. C'est ce que confirme une enquêtée en ces termes :

« Grâce aux dots que j'ai reçues pour mes quatre enfants filles qui se sont mariées la fois passée puisque leur papa est déjà décédé, j'ai pu ouvrir cette grande boutique de divers que vous voyez et je revends un peu de tout. J'ai fait cet investissement chaque fois après la dot de chacune des quatre filles mariées. C'est ça qui me permet de subvenir à mes besoins et de m'occuper aussi de leurs petits frères qui vont à l'école. Elles aussi, quand elles ont des problèmes, je les aide. Avoir des enfants, c'est bon mais avoir des filles, c'est encore meilleur » (revendeuse de divers, Tota, juillet 2019).

Ces différents propos justifient les discours populaires autour des femmes non mariées assez tôt à savoir : « *ékepon* », « *wangbè* » ; ce qui veut dire que l'on ne les aime pas. Pour les acteurs, les femmes qui ne se marient pas assez tôt qui considérées comme de vieilles femmes et ainsi ne reçoivent pas de dot conséquente. Beaucoup d'entre elles ne sont pas dotées et pour cela elles ne profitent pas pour autant aux parents ou aux familles contrairement aux jeunes filles qui se marient tôt. D'autres pensent que les femmes qui ne se marient pas

assez tôt sont des femmes qui ont connu plusieurs expériences en termes de relations intimes avec les hommes. Pour cela, elles n'ont plus tellement de valeur et d'importance à l'égard de leurs futurs époux et des membres de leur famille. Tandis que les filles qui se marient vite sont vues comme neuves. Du coup, on leur accorde une certaine valeur qui influence aussi l'estimation de la dot. Dans ce sens, un homme explique :

« Les femmes qui ne se marient pas vite dans notre ethnie ici sont mal vues hein, on ne leur accorde pas de valeur ni de crédibilité comme ça. On les traite de prostituées ou bien mal éduquées. Si elles arrivent à se marier, leur dot n'a l'air de rien au regard du temps perdu avant de trouver garçon. Mieux, beaucoup d'entre elles ne sont mêmes pas dotées. Vous voyez que la femme qui a connu assez d'homme a peu de chances d'être épousée car on ne l'aime plus » (menuisier, Tota, juillet, 2019).

Ces propos illustrent les regards et perceptions et représentations sociales que cette communauté linguistique a du mariage très tôt d'une fille tant bien même qu'elle n'a pas encore l'âge. Pour eux, cette façon de faire réduit le "*vagabondage*" de leurs enfants filles. Tout cela passe en s'inscrivant et en lien avec les réalités socioculturelles du milieu.

#### **4. Facteurs socioculturels et économiques du mariage des enfants à Tota**

Il y a longtemps le mariage des enfants trouve son fondement dans la tradition instituée. Cela met en jeu la responsabilité des parents. En effet, selon les acteurs sociaux rencontrés dans la communauté, il y a plusieurs décennies en arrières (50 à 60 ans), il n'y a pas beaucoup. Quand vous avez une grande sœur ou une petite sœur qui se marie, elle donne en mariage une de ses filles dans sa famille en échange de sa propre personne. Cette pratique de trouver de femme pour un des membres de sa famille (frère, oncle, cousin, etc.) qui ne s'est pas encore marié. C'est un acte qui est appelé *ɔɔɔ* (échange) en adja. La volonté de

la fille qui est donné en mariage n'importe en rien dans la mise en œuvre de la pratique. Elle a l'obligation de respecter la décision de ses parents. Ce qui devient une contrainte pour la jeune fille. Une autorité locale pense que : « *Les sensibilisations ont porté leur fruit. Avant, on attrapait de force les filles pour leur donner en mariage contre leur volonté. Elles sont contraintes de respecter ce que disent les parents. Le refus de la fille face à la volonté manifeste des parents est source parfois de la mort des enfants. Car les parents peuvent le maudire* » (autorité locale à Dékandji, le 22 juillet 2019). La pesanteur des religions traditionnelles qui se manifeste par le séjour de 3 ans des enfants dans les couvents de fétiche. Elles sont enceintées par un des garçons du chef féticheur qui les fréquente dans le couvent. En ce qui concerne, les religions chrétiennes, il y a le christianisme céleste qui exige des retraites de sécurité appelées *aboglo* aux filles fidèles. C'est lors de ces rituels que certaines sont engrossées par des responsables supérieurs de la religion. Quant à la pratique de la divinité, *vodoun thron* qui est encore appelé *glo vodoun* (le vodoun du cola), c'est pendant les cérémonies que les jeunes filles adeptes sympathisent avec des garçons du grand chef de culte et les grossesses surviennent. Selon les informateurs, les jeunes garçons, quelque fois avec l'aide de leurs parents, font l'usage des forces occultes pour attirer les filles obligeant ainsi cette dernière de façon mystique à l'épouser même quand les parents de la fille vont s'y opposer.

## **5. Pratiques socioculturelles et religieuses du mariage des enfants**

### ***5.1. Etapes processuelles aboutissant au mariage des enfants***

Trois étapes successives s'articulent dans le cadre du processus qui aboutit au mariage en milieu adja. On peut retenir selon la triangulation des données recueillies auprès des différentes catégories d'acteurs ce qui suit :

- ✓ L'étape de connaissance des parents qui est appelé en adja *bibibio* (demander) ou bien *bio yonu* (demander la femme). Entre temps, pour le faire, il faut deux sucreries, deux bières une boisson appelée "Rhum", deux litres de boisson locale "sodabi", une boisson appelée "Gin royal" et une somme de 12000f cfa. Mais de plus en plus, des mutations sont introduites dans le rituel. Le prétendant donne 320 000f cfa et

des boissons de son choix. Car on ne vient pas dans la belle famille sans boissons. Le fondement du changement s'explique par la prévalence des difficultés financières. Les parents ont besoin de l'argent pour régler des problèmes quotidiens que de prendre des boissons ;

- ✓ L'étape de remerciement de l'acceptation de la fille au moment du rituel de connaissance avec un montant de 24000 f que les parents et la fille se partagent. C'est un acte symbolique qui consacre le scellement des liens entre la famille de la fille et celle du prétendant ;
- ✓ L'étape de dot au cours de laquelle le prétendant donne 120000f cfa. Cette somme est partagée à part égale entre les géniteurs de la fille et cette dernière elle-même.

## ***5.2. Stigmatisation et implications du mariage des enfants à Tota***

Les filles qui tombent enceinte suscitent le regard des autres membres de la communauté. Elles font l'objet des critiques et de honte au point où celles qui n'ont pas le soutien et les conseils des parents laissent les classes ou abandonnent l'apprentissage selon qu'elles soient élèves ou apprenties. Il empêche la scolarisation des enfants et contribue à l'appauvrissement de la localité. Les jeunes garçons qui se marient n'ont pas les moyens de supporter les filles qu'ils enceignent et des problèmes de santé existent. C'est une honte pour les parents que leurs enfants tombent enceintes. Il y a la déperdition des enfants et la baisse du taux de scolarisation des élèves. Il y a parfois des cas de grossesse dans les écoles primaires même si ce n'est pas fréquent. Dans les collèges, la situation est beaucoup plus préoccupante. Cette année, il y a cinq cas de grossesse au CEG I de Dogbo. Ces élèves ne continuent plus car, elles ont honte. Le mariage des enfants bloque le développement socio-économique et communautaire des localités. Car les enfants ne vont pas à l'école pour devenir des personnes ressources de leur localité. Les problèmes de santé que rencontrent les enfants qui se marient sont notamment les infections en général comme les hépatites, le sida, la toxoplasmose etc. Il y a également les avortements qui conduisent vers les ruptures utérines et les décès maternels. Les

formations sanitaires interviennent pour les examiner et leur administrer des soins. Des examens biologiques complémentaires sont demandés pour se faire au laboratoire. Les difficultés liées aux soins dans les formations sanitaires sont inhérentes aux moyens financiers. Après les soins, le paiement des dépenses afférent fait objet de dispute entre les parents de la fille et celle du garçon qui se renvoient la responsabilité.

### **5.3. Pratiques générationnelles dans le mariage des enfants**

La question de génération dans le mariage des enfants prend deux dimensions. Elle est à la fois intra générationnelle et intergénérationnelle. En effet, concernant la dimension intra générationnelle, c'est un mariage qui se fait entre jeune fille et jeune garçon de la même tranche d'âge ou avec quelque différence d'âge près. Des propos d'acteurs sociaux illustrent ce goût des jeunes filles pour les jeunes garçons. « *Elles aiment se marier aux jeunes garçons pour avoir de la satisfaction au lit* » (mère de famille à Dékandji, juillet, 2020). La dimension intergénérationnelle, même s'il y a le fait qu'il se constate de moins en moins compte tenu de la volonté des filles de se marier à de jeunes personnes, il y a encore des mariages entre une jeune fille de moins de dix-huit ans et de personnes qui la dépassent largement en âge, au point d'être parfois du même âge que le père de la fille. La condition à ce niveau est la richesse de la personne (richesse matérielle comme les terres de palmeraies, de cotons, de maïs, de pois d'angol et les qualités philanthropiques de la personne). Il s'agit donc de faire le lien entre les comportements et les raisons qui les fondent pour comprendre la posture d'ouverture de l'analyse des logiques d'action de ces personnes aussi bien âgées et/ou riches. C'est cette exploration revendiquée des raisons de l'agir en situation qui conduit à mobiliser une multiplicité de regards théoriques qui, selon Boltanski et Thévenot, 1991 ; Callon et Latour, 2006 ; Boutinet, 1993 ; Emirbayer et Mische, 1998 ; Jonas, 1999 ; etc.), s'inscrivent tous dans le paradigme global d'une sociologie de l'action. Une sociologie qui se fonde sur l'individualisme méthodologique et la reconnaissance d'une forme plus ou moins affirmée de comportement stratégique des acteurs (Bernoux et Herreros, 1992). L'acteur se caractérise par sa

dimension stratégique, il est doté d'une identité qui est le produit de sa trajectoire personnelle, et de son enracinement social, culturel et historique. Pour être compris, l'acteur doit être analysé à partir de ses diverses facettes, espaces et pratiques dans lesquels et par lesquels il agit et s'organise (Brechet J-P. & Schieb-Bienfait N., 2009).

## **Conclusion**

Au terme de la recherche, on se rend compte qu'il existe une diversité d'acteurs aux intérêts divergents qui, en fonction de leur statut favorisent le mariage des enfants *adja* de Tota. Leurs logiques et perceptions sont guidées par les intérêts poursuivis en lien avec les facteurs socioéconomiques et culturels qui déterminent et expliquent la persistance du mariage des enfants dans cette commune. Dans cette commune, le mariage des enfants est précédé d'une dot dont le contenu varie suivant les groupes socioculturels. Le mariage des enfants est une violation des droits de l'homme pour les filles aussi bien que les garçons, mais il constitue peut-être la forme la plus répandue de maltraitance sexuelle et d'exploitation des filles. C'est un fait qui a des racines et déterminants assez complexes et variés. Ainsi, la pauvreté des ménages couplée à la perception de la fille comme une charge pour des familles qui, en plus, craindraient des grossesses hors-mariages source de déshonneur et de soucis supplémentaires explique la persistance de cette pratique. Les données soulignent que le mariage ou les composantes spécifiques du processus du mariage (comme le consentement, la dot, l'âge au mariage) contribue à faire perdre aux femmes leurs relations intimes en les exposant au risque d'effets négatifs sur la reproduction et la santé. Des normes sociales différenciées conditionnent la vie des filles et des garçons.

## **Références bibliographiques**

**Aldegheri Mireille**, (2010), *Représentation sociale de la parentalité chez les travailleurs sociaux chargés de la protection de l'enfance : Impact sur les mesures de prévention*, Mémoire de recherche DEIS, Toulouse, 127 p.

**Balegamire Abbé Koko Jean-Marie Vianney**, ( 2003), *Mariage*

*africain et mariage chrétien*, Paris, L'Harmattan, 284 p.

**Bertrand Lemennicier**, (1988), *Le marché du mariage et de la famille*, Libre échange, PUF, 232 p.

**Engels Friedrich**, (1983), *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État*, Trad. De l'allemand par Jeanne Stern, Paris, Éditions sociales, 322 p.

**Goody Jack**, (2000), *Famille et mariage en Eurasie*, Paris, PUF, 501 p.

**Hami, Hinde, Soulaymani, Abdelmajid, Mokhtari, Abdelrhani**, (2009), *Les déterminants des mariages consanguins dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (Maroc)*. *Antropo*, 18, pp.27-35. [www.didac.ehu.es/antropo](http://www.didac.ehu.es/antropo), consulté ce 18/07/2020 à 4h 07.

**Jodelet Denise**, (dir.), (1989), *Les représentations sociales*, Paris, PUF, 447 p.

**Luneau René**, (1974), *Les chemins de la noce. La femme et le mariage dans la société rurale au Mali*. Thèse de doctorat de l'université de Paris V, 699 p.

**Maselko Bates, Lisa, Joanna, et Schuler Sidney Ruth**, (2007), *L'éducation de femmes et le réglage de mariage et maternité dans la prochaine génération : Évidences de Bangladesh rural Étude en planification familiale*, 38(2), pp.101–112.

**Mfoungué Cornelia Bounang**, (2012), *Le mariage africain, entre tradition et modernité : étude socio-anthropologique du couple et du mariage dans la culture gabonaise*, Thèse de doctorat en sociologie. Université Paul Valéry - Montpellier III, 372 p.

**OMS, mars** (2012), *Mariages précoces, grossesses chez les adolescentes et les jeunes femmes*, Rapport du secrétariat, 65<sup>ème</sup> Assemblée Mondiale de la Santé, A65/13, 5 p.

**PMFME**, (2014), *Le mariage des enfants, un problème mondial trop longtemps négligé*. [www.girlsnotbrides.org](http://www.girlsnotbrides.org), consulté ce 17/07/2020 à 14h 27.

**Sajeda Amin**, (2011), *Les programmes de lutte contre le mariage des enfants : cerner le problème*, in *Promouvoir des transitions vers l'âge adulte saines, sécurisées et productives*, n° 14, 4 p.

**Sohier Antoine**, (1972), *Le mariage en droit coutumier congolais*, MEM. INST., Bruxelles, Royal Colonial Belge, 249 p.

**UIP & OMS**, (2016), *La législation en matière de mariage d'enfants*,

*de mariage précoce ou forcé dans 37 pays d'Asie-Pacifique*, ISBN (UIP) 978-92-9142-655-3, 24 p.

**Unicef**, (2016), *La situation des enfants dans le monde*, L'égalité des chances pour chaque enfant, Rapport, 184p.

**Unicef**, (2001), *Le mariage précoce*, n°7, Digest Innocenti, 30 p.

World Vision, (2016), *Ensemble, pour un Sénégal sans mariage d'enfants*, 12p.